



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie

Question écrite n° 33140

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les projets de fermeture de centres départementaux de météorologie. Le conseil de modernisation des politiques publiques, réuni le 12 décembre 2007 a entériné les orientations du plan stratégique de Météo-France et a confirmé la fermeture de 50 % de centres départementaux, correspondant à une réduction des effectifs de 15 à 28 %. Le réchauffement climatique laisse croire au développement de phénomènes météorologiques extrêmes, c'est pourquoi, il est indispensable de soutenir l'amélioration des prévisions et les capacités d'action en la matière. La vulnérabilité face aux aléas météorologiques s'accompagne de conséquences humaines et économiques préoccupantes. La France est régulièrement touchée par des catastrophes naturelles et les pouvoirs publics doivent répondre à une exigence croissante de la part des populations devant le risque météorologique. La nécessité de moderniser les outils ne peut pas entraîner la réduction des moyens locaux d'action des maires et petites communes, souvent en difficulté face aux catastrophes météorologiques. C'est pourquoi, il est nécessaire de maintenir l'ensemble des centres départementaux dont le rôle est indispensable. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les conséquences que pourrait avoir « l'allègement progressif » de Météo-France sur la sécurité des populations lors de crises météorologiques.

Texte de la réponse

Météo-France, établissement public de référence mondiale, a engagé fin 2006 une démarche approfondie de définition de son nouveau plan stratégique, afin d'identifier les grands enjeux des évolutions techniques, économiques, politiques et sociales dans son domaine de compétence. L'objectif est de faire aujourd'hui les choix stratégiques indispensables pour conserver et accroître sur une décennie son niveau scientifique et technique international, en améliorant sans cesse la qualité de ses prestations pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes de nos concitoyens. Toutefois, cette réflexion intervient dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques, dans le cadre du processus de révision générale des politiques publiques (RGPP). Ainsi, le 12 décembre 2007, le conseil de modernisation des politiques publiques a annoncé que l'organisation de Météo-France serait revue dans le sens d'un allègement progressif de ses implantations départementales, compte tenu des évolutions technologiques. Le conseil du 11 juin 2008 a confirmé cette décision, en précisant que des réflexions et des études approfondies seront conduites pour préparer, puis acter le projet stratégique de l'établissement dans une logique de modernisation, de rationalisation et de qualité du service rendu. La nouvelle stratégie de Météo France passe par une évolution de son organisation et en particulier une rationalisation de ses implantations territoriales. Cette évolution est rendue possible grâce aux progrès majeurs obtenus ces dernières années, tant en matière de techniques d'observation et de prévision que dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. En effet, elle ne saurait être conduite sans l'assurance d'une constance de la qualité de service. Cette dernière est en effet une garantie de la sécurité des personnes et des biens, et aide à mieux appréhender le changement climatique et ses conséquences, sujet qui constitue une des premières priorités du Grenelle Environnement. Pour mieux répondre aux besoins des

collectivités et des entreprises, Météo-France continuera à développer de nouveaux services, en particulier pour la prévision à très court terme des phénomènes dangereux et dans les domaines liés au changement climatique et à ses conséquences. Les choix définitifs de la stratégie de Météo France et des évolutions des implantations territoriales ne seront arrêtés qu'à l'issue d'un processus de concertation actuellement engagé avec l'ensemble du personnel de l'établissement. Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, veillera à ce que cette consultation inclue les différents partenaires et utilisateurs de Météo-France, professionnels et élus, afin que l'établissement puisse poursuivre dans les meilleures conditions ses activités, en optimisant ses moyens et ses implantations, sans oublier la sauvegarde des intérêts économiques et touristiques locaux.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33140

Rubrique : État

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8928

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10419